

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des Expositions de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 JUILLET 2020 à 17h00

Date de convocation : 16 juillet mois 2020

Délibération
N°C2020_118

Membres en exercice :	77
Votants :	76
Suffrages exprimés :	76
Pour :	76
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ MARTINE ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; PY Michel ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THERON CHET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; MOULY Didier ;

EXCUSES : RIVEL Jean-Luc ;

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibération N°C2020_129 et N°C2020_130) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020_123) ; MOULY Didier (de la délibération N°C2020_85 à C2020_94) ;

EXCUSES AVEC PROCURATION : BASTIE Yves ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; IBANES Alexandra ; LAUR Gilles ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ; VICO Alain ;

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE - ECOLE D'ARTS PLASTIQUES- Fixation des tarifs pour l'année 2020-2021

Depuis plusieurs années, l'Ecole d'Arts Plastiques (EAP) du Grand Narbonne a élargi ses offres au public. Depuis la rentrée 2011, l'école a diversifié ses activités, élargi ses horaires et touche un public de plus en plus nombreux dans les différents ateliers et stages. Les tarifs d'inscription de l'EAP ont été revus à la hausse et complétés à la rentrée 2017. Au regard du contexte économique actuel difficile pour les familles, des conditions sanitaires exceptionnelles qui ont perturbé l'apprentissage en arts plastiques et d'une volonté d'ouvrir la pratique des Arts Plastiques au public le plus large possible, l'EAP propose le maintien des tarifs des cours pour l'année 2020-2021.

N°C2020_118

La participation aux frais de scolarité est payable en début d'année scolaire et peut être acquittée en une, deux ou trois fois. En complément au quotient familial, des abattements spécifiques permettent aux familles d'obtenir des réductions, 50% à partir du 2^{ème} enfant, ou la gratuité à partir du 4^{ème} enfant.

La participation aux frais de dossier doit être acquittée en novembre en même temps que les frais de scolarité, à réception de la facture. Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Pour les cours « do ré mi » et « mi fa sol » les frais de dossier et frais de scolarité sont à acquitter auprès de la régie du Conservatoire.

La participation aux frais de scolarité devra être acquittée comme suit :

- En une fois en novembre après réception de la facture
- En deux fois en novembre et décembre après réception de la facture
- En trois fois en novembre décembre et janvier après réception de la facture.

Les tarifs concernant les stages artistiques organisés par l'EAP restent inchangés cette année.

A la rentrée 2020, L'EAP proposera à nouveau son cursus spécifique aux lycéens et aux post-bacheliers qui souhaitent s'orienter vers une école diplômante en arts, afin de les aider dans leur orientation (concours, prépa beaux-arts etc...) pour lesquels un tarif adapté sera appliqué.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire 23 juillet 2020 relative aux mesures exceptionnelles liées à la crise du COVID-19 pour les différentes régies de recettes, les frais de dossier habituellement de 30€, seront gratuits pour les réinscriptions.

Les frais de dossier seront maintenus pour les nouveaux inscrits

Vu la délibération du Conseil Communautaire 23 juillet 2020 relative aux mesures exceptionnelles liées à la crise du COVID-19 pour les différentes régies de recettes,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les tarifs de l'EAP dont le projet est ci-annexé pour l'année 2020-2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Tarifs 2020-2021

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 7/8/2020
et de sa publication
le : 7/8/2020**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

